

sommaire

EDITO 2

DOSSIER 4

4 Poème sur les femmes-relais et femmes médiatrices
Sara M.

5 La médiation sociale et culturelle : la longue marche des femmes-relais en Seine-Saint-Denis
Bénédicte Madelin

8 Les femmes relais médiatrices sociales et culturelles : des principes déontologiques, un métier

12 Les femmes relais, médiatrices de culture
Lydie Rappaport

14 Médiatrice en milieu scolaire
Catherine Cartigny

15 Les femmes relais et les bilans de santé dans la cité
Docteur Joël Dutertre

18 La collaboration entre les femmes-relais et le service social départemental
Alice Thimon-Nicolas
Maryse Radojic

COUP DE PROJECTEUR 20

20 Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Seine-Saint-Denis et le travail d'intérêt général
Soazig Le Ouay

23 L'Hôtel Social 93 : de la rue au relogement
Jean B. Cessac

ANNONCES 25

25 Soins palliatifs et accompagnement
• Guide pratique sur le handicap
• « Femmes pour le dire, femmes pour agir »

NOUS AVONS RECU ET LU 26

NOUVELLES DU CLICOSS 93 27

27 Prochaines journées d'étude
• Actes des journées d'étude
• Réactualisation du répertoire professionnel
• L'atelier d'écriture 2009-2010
• Prochains petits-déjeuners institutionnels

Edito

MEDIATION SOCIALE ET CULTURELLE : LE RÔLE DES FEMMES - RELAIS

Je tenais à vous informer, avec Jean-Charles Nègre, vice-président chargé des affaires relatives à l'insertion et au développement social, que ce numéro de Plume est le dernier à paraître sous cette forme. En effet, le journal s'adapte aux exigences de modernisation et sera désormais diffusé en ligne. Plume répondra ainsi de manière plus efficace à une actualité toujours en mouvement et au souci de s'appuyer sur les réflexions de tous.

Je souhaitais aussi saluer le travail accompli durant de nombreuses années au Clicoss par Christine Garcette, qui a quitté ses fonctions le 31 janvier, et la remercier de son investissement précieux.

Bernard Pellegrini a accepté d'assurer la représentation et la coordination des initiatives d'un Clicoss un peu différent, mais qui continuera à développer les actions de réflexion et de mise en réseau qui sont son fondement.

Claude Bartolone,
Président du Conseil général
Député de la Seine-Saint-Denis

FEMMES RELAIS FEMMES MÉDIATRICES

Femme voisine,
Femme habitante,
Femme !...
Mais qui est cette femme ?

On l'appelle Femme Relais,
Elle veut aider les autres.
Elle ose se prendre en charge
Pour aider les autres.

La cité est son berceau de
naissance.
Oui ! La cité ;
La cité difficile et populaire
Les cités des exclus.

Femmes ! Mères de famille ;
Femmes ! Chefs de famille ;
Femmes ! Célibataires ;

Femme de toutes les couleurs !
Femme d'ici ou d'ailleurs !
Femme immigrée ou issue
d'immigration !
Femme courageuse et battante.

Elle est pleine de bonne volonté,
Elle est pleine d'espoir,
Elle est pleine de passion et
de patience,
Elle est pleine d'imagination.

L'écoute,
La tolérance,
La douleur sont ses défauts ;
La précarité est son cheval de
bataille.

Mais qui est cette femme
qui fait bouger les choses ?
On l'appelle Femme Relais.
On la sollicite dès que ça va mal ;
On la rejette aussitôt que
ça marche.

Elle franchit des barrières ;
Brise des tabous pour faire
entendre sa cause et celle
des autres.

Elle ose dire aux autres,
Ici c'est la France !
Attention nous ne sommes pas
au bled.
Cherchez vos droits et honorez
vos devoirs.

Femme mystère !
Femme qui es-tu
pour faire tout cela ?

La nuit : c'est pour elle un rêve
Le téléphone sonne pour
annoncer les malheurs
des malheureuses
Elle est là ; Oui !

Elle est trop présente,
elle connaît trop de choses,
mais elle sait garder ses secrets.

Qui est cette femme ?
Trop intégrée !
Trop libérée !
Trop musulmane !
Trop cultivée !

Elle est médiatrice et promotrice
Initiatrice et quoi d'autre encore ?

Élément de politique sociale
Élément de politique d'intégration
La nouvelle sur le champ social
Bref : « l'envahisseur »

Et ses actes ?
Quoi donc ?
Son métier et sa passion !

Elle est là pour passer le message
et bâtir un chemin nouveau pour
les autres

Femme de bonne volonté,
Femme de l'écoute,
Femme de détermination,
Femme des missions impossibles ;

Réveille-toi, toi qui dors d'entre
les morts
Bientôt va poindre ta lumière.

**Pour toutes les femmes relais dans le monde
Sara M.**

LA MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE : LA LONGUE MARCHÉ DES FEMMES-RELAIS DE SEINE-SAINT-DENIS

À la fin des années quatre-vingt,
dans les quartiers dits « sensibles »
de Seine-Saint-Denis, des femmes
majoritairement issues de l'immigra-
tion vont inventer des modes
d'intervention pour rapprocher les
familles d'origine immigrée et les
institutions (services sociaux, servi-
ces de santé, justice, etc.). Ce sera la
naissance de la médiation sociale et
culturelle.

Elles sont aujourd'hui une dizaine
d'associations sur le département,
implantées dans les quartiers d'ha-
bitat social où la population étrangère
ou d'origine étrangère est particu-
lièrement représentée (de 60 à
95%). Certaines femmes-relais sont
bénévoles (à Villepinte par exem-
ple), d'autres sont intégrées à un
service municipal de la ville comme
à Bondy. Mais la plupart sont en
poste sur des contrats aidés notam-
ment d'adultes-relais.

■ La fédération des associations des femmes-relais de Seine-Saint-Denis

Interpellée par cette nouvelle forme
d'intervention sociale, Profession
Banlieue, dans sa mission de qualifi-
cation des professionnels de la politi-
que de la ville en Seine-Saint-Denis, a
mis en place dès 1995 un groupe de
travail animé par l'Institut régional de
travail social (IRTS) de Paris, rassem-
blant les associations de femmes-
relais de Seine-Saint-Denis. C'est ainsi
qu'a été élaboré le « référentiel fem-
mes-relais » dans l'objectif de faire
reconnaître cette fonction comme un
métier à part entière.

En 2000, alors que Claude Bartolone,
qui était ministre de la ville, créait les
adultes-relais, les dix associations de
femmes-relais se rassemblaient dans
la Fédération des associations de fem-
mes-relais de Seine-Saint-Denis et se
donnaient pour objectif de promou-
voir et de développer la qualification
et la professionnalisation des
femmes-relais.

Depuis, Profession Banlieue accom-
pagne la fédération qui milite pour la
professionnalisation de la médiation
sociale. Plusieurs formations ont été
mises en place avec l'IRTS de Paris, la
délégation aux droits des femmes et
pour l'égalité ainsi que la préfecture.
Grâce à ces actions, fin 2009, 45
femmes-relais médiatrices ont obtenu
le titre professionnel de niveau IV
de technicien médiation service.

■ La charte des principes déontologiques

Outre la formation, Profession Ban-
lieue et l'IRTS ont accompagné les
associations de la fédération pour
élaborer la charte des principes déon-
tologiques auxquels se réfèrent les
femmes-relais médiatrices sociales et
culturelles et qui précisent le cadre et
les limites de leur intervention. Ces
principes viennent compléter le réfé-
rentiel métier élaboré en 1997.

En effet, alors que le travail des fem-
mes-relais médiatrices bénéficie
d'une « reconnaissance d'estime » par
les usagers comme par les responsa-
bles institutionnels, il est très difficile
de faire admettre qu'il s'agit là
d'un véritable travail, voire d'un nou-
veau métier et non d'une activité
passagère.

Pourtant, l'intervention des fem-
mes-relais médiatrices exige une grande
professionnalité : elles sont quotidien-
nement confrontées à des situations
complexes et délicates, par rapport
aux usagers ou aux institutions, situa-
tions auxquelles elles doivent faire
face avec beaucoup de compétences
mais sans reconnaissance officielle
de leur fonction.

Aussi la construction de cette charte visait la reconnaissance de ce nouveau métier, mais c'était peut-être d'abord une manière de protéger l'intervention des femmes-relais médiatrices qui trop souvent se retrouvent seules pour prendre des décisions face à des situations complexes alors que c'est de la responsabilité de la direction des associations de rappeler aux institutions partenaires les limites de l'intervention des femmes médiatrices, de clarifier leurs rôles et places et d'énoncer les règles juridiques et éthiques.

Cette charte a été écrite avec les femmes-relais médiatrices à partir des situations concrètes qu'elles rencontrent. Pendant près de 2 ans, les femmes-relais et leurs directrices se sont attachées à analyser leurs pratiques quotidiennes et des situations de travail par le questionnement : qui fait quoi ? Comment ? Pourquoi ? Dans quelles conditions ? Quelles sont les compétences requises ? Quelles sont les limites de l'intervention ? Jusqu'où intervenir ?

Pour élaborer collectivement ces principes déontologiques, il a été nécessaire de créer et de garantir un climat de mise en confiance, d'appropriation réciproque, pour que chaque association, chaque femme-relais ose s'exposer devant d'autres et devant sa directrice.

Dans le même esprit, la fédération a souhaité soumettre ses réflexions à deux instances du travail social : l'Association nationale des assistants de service social et la Protection judiciaire de la jeunesse.

La structure de la charte s'articule autour de plusieurs parties. La définition de la médiation sociale et culturelle est le point de départ qui fonde la charte.

Sont ensuite rappelés les grands principes qui garantissent le processus de médiation : la confidentialité, le secret professionnel, l'indépendance et l'absence de mandat institutionnel, le libre consentement des intéressés et l'égalité entre les parties, les règles relatives aux rapports de la médiation et du droit ; puis les principes garantissant la qualité de médiateur social et culturel : être tiers, l'impartialité et la bonne proximité, le rôle de passerelle.

La charte rappelle également les textes de loi auxquels la femme-relais médiatrice se réfère dans sa pratique et qu'elle se doit de respecter et de faire respecter. Sa rédaction a d'ailleurs été prétexte à réinterroger le champ d'intervention et le métier de la femme-relais médiatrice sociale et culturelle.

Après de nombreux débats, les structures employant des femmes-relais médiatrices ont choisi d'inscrire l'intervention de ces dernières dans le cadre du secret professionnel.

« La femme-relais médiatrice est soumise au secret professionnel lorsque, dans le cadre de ses missions ou de ses fonctions, elle est dépositaire de confidences ou d'informations à caractère secret. De ce fait, elle ne peut divulguer librement les confidences ou informations qu'elle détient. »

Cette charte est proposée aux usagers, aux pouvoirs publics et aux institutions. Elle constitue ainsi un outil de communication lisible et accessible à tous pour rappeler les fondements de l'intervention des femmes-relais médiatrices : un mode d'intervention qui s'appuie sur une connaissance acquise de l'intérieur, par des situations sociales vécues, sur un nouveau référentiel autour de l'appartenance, du territoire et de la proximité, une redéfinition des places — et des pouvoirs — des protagonistes de la relation de travail. Des réflexions qu'il faut intégrer pour rendre plus efficace l'intervention sociale.

Fédération des associations de Femmes-Relais de Seine-Saint-Denis

Suite à la création des adultes-relais par la circulaire de Claude Bartolone, ministre de la Ville, en date du 26 avril 2000, les 10 associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue et l'Institut régional de travail social de Paris Île-de-France ont créé, le 7 juin 2000, la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis.

Présidée par Lydie Rappaport, elle regroupe :

Arc-en-ciel du Londeau, Noisy-le-Sec

ARIFA, Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Association communautaire Santé Bien-Être, Saint-Denis

Association d'entraide sociale et interculturelle, Villepinte

Association des femmes médiatrices interculturelles, Pantin

Association des femmes-relais interculturelles, Aulnay-sous-Bois

Association nationale des femmes-relais médiatrices interculturelles, Bobigny

Bureau des femmes-relais, Maison des parents et de la famille, Bondy

Femmes en milieu rural et urbain, Sevran

Le Chemin, Rosny-sous-Bois

« Si l'on reconnaît les compétences des femmes-relais, si l'on reconnaît que l'on ne peut plus aujourd'hui assumer un certain nombre de missions sociales sans leur intermédiaire, si l'on reconnaît que cela améliore le fonctionnement des institutions, que cela améliore l'intégration sociale, que cela résout des conflits sociaux, etc., pourquoi refuser alors de les légitimer ? » (1)

Quelles sont les perspectives d'avenir pour les femmes-relais ?

Les associations de femmes-relais médiatrices ont eu recours aux postes d'adultes-relais pour développer leur activité. Mais ces postes ne peuvent indéfiniment être renouvelés même si quelques réponses positives ont redonné espoir aux associations employeurs. Les associations restent dans une grande incertitude et se battent pour asseoir leur activité sur des emplois de longue durée plutôt que sur des emplois précaires.

D'autant que les femmes-relais répondent à des enjeux sociaux qui ne se posaient pas avec une telle acuité il y a quelques années : la place des minorités issues de l'immigration. Valoriser et reconnaître le rôle des femmes-relais est une façon d'affirmer le rôle de promotion des femmes immigrées dans les processus d'intégration des populations immigrées.

Il ne s'agit donc pas là d'une action technique, mais politique. Il s'agit d'un enjeu de société.

(1) Élisabeth Maurel, opus cité

Les publications de Profession Banlieue

- Cunha Maria, *Le travail de médiation dans les quartiers populaires : regard des institutions*, Saint-Denis, Profession Banlieue, 1997, (2^e édition 2003).
- Madelin Bénédicte, « *Les femmes-relais : les « sans-papiers » du travail social* », VEI Enjeux, n° 124, mars 2001, pp. 81-91.
- Madelin Bénédicte, « *Médiation interculturelle, médiation communautaire ?* », Territoires n° 422, novembre 2001
- Profession Banlieue, *Femmes-relais : quelle place dans l'intervention sociale ?* Actes de rencontre, 16 novembre 1999, Saint-Denis, Profession Banlieue, 2000 (Coll. Les Rencontres de Profession Banlieue).
- Profession Banlieue, *La médiation sociale et culturelle : enjeux professionnels et politiques. L'exemple des femmes-relais, promotrices de l'intégration des migrants*, Saint-Denis, Profession Banlieue, 2001 (Coll. Les Rencontres de Profession Banlieue).
- Profession Banlieue, *Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles : des principes déontologiques, un métier*, Saint-Denis, Profession Banlieue, 2006 (Coll. Groupes de travail).
- Profession Banlieue, *Référentiel femmes-relais*, 1997 (2^e édition augmentée des contributions d'Élisabeth Dugué et d'Élisabeth Maurel 2001, réédition 2003), Saint-Denis, Profession Banlieue, 2006 (Coll. Groupes de travail).
- Madelin Bénédicte, « *Le rôle des femmes-relais. En Seine-Saint-Denis, avec Profession Banlieue* ». Informations sociales, n° 141, mai 2007, Caisse nationale d'allocations familiales.

CONTACT

Profession Banlieue

15 rue Catulienne
93200 Saint-Denis
Tél. : 01 48 09 26 36

LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DES FEMMES-RELAIS MÉDIATRICES SOCIALES ET CULTURELLES

Les principes déontologiques des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles ont pour objet de préciser le cadre et les limites de l'intervention des médiatrices. Ils ont été élaborés puis diffusés en avril 2006 par la Fédération des associations de femmes-relais de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec Profession Banlieue et l'Institut régional du travail social de Paris Île-de-France (IRTS).

Auprès des femmes-relais médiatrices et de leurs employeurs, les principes déontologiques ont pour objet de donner des points de repère afin de guider les pratiques professionnelles en les référant spécifiquement au champ de la médiation pour leur permettre de se positionner en tant que tiers, de circonscrire leurs domaines et leurs limites d'intervention, et de fixer des règles spécifiques, des devoirs et des obligations ainsi que les modalités et garanties d'application.

Auprès des usagers, des institutions et des pouvoirs publics, ces principes déontologiques ont pour premier objet de clarifier le rôle et place des femmes-relais médiatrices en affirmant leur position de médiateur ; d'énoncer en second lieu des règles juridiques et éthiques, et d'en garantir le respect ; de valoriser le travail des femmes-relais médiatrices en les référant à la médiation sociale et culturelle.

Le présent document ne constitue qu'un extrait d'un rapport plus complet consacré à la déontologie et au métier des femmes-relais médiatrices : « *Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier* », Profession Banlieue, mars 2006.

■ Définir la médiation sociale et culturelle

L'unité fondamentale de la médiation est structurante dans l'action des femmes-relais médiatrices qui s'attachent à en décliner un aspect, celui de la médiation sociale et culturelle.

La médiation sociale et culturelle est un processus de construction - réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne dans lequel un tiers impartial, indépendant, et sans pouvoir institutionnel, la femme-relais médiatrice sociale et culturelle, tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes (individus ou groupes) ou entre les personnes et les institutions, de les aider à améliorer leur communication ou de favoriser l'accès aux droits des personnes.

La médiation sociale et culturelle contribue à l'évolution des institutions en leur permettant de trouver des adaptations aux besoins spécifiques des personnes.

Par ailleurs, la médiation culturelle concernant tout particulièrement les personnes migrantes et leur famille vise à résoudre les difficultés de communication ou les conflits liés à des systèmes de valeurs différents au sein des familles ou des groupes, ou bien entre des personnes et des institutions.

Elle permet de dissiper les malentendus liés aux stéréotypes et aux préjugés, elle facilite la compréhension réciproque et favorise ainsi la modification du regard et des pratiques envers les migrants. Elle permet d'établir des passerelles entre des univers culturels différents. Enfin, la médiation offre la possibilité aux individus et aux familles de vivre les processus d'acculturation de façon harmonieuse.

■ Les principes déontologiques

Les principes déontologiques présentés dans cette charte sont reconnus, partagés et appliqués par les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles, leurs employeurs ainsi que leurs partenaires et financeurs.

L'application de ces principes permet de garantir à la fois le processus de médiation mis en oeuvre par la femme-relais médiatrice et sa qualité de médiateur.

La médiation sociale et culturelle repose sur un processus propre qui se caractérise par la liberté et l'égalité des partenaires, la confidentialité et le secret professionnel, ainsi que par l'absence de pouvoir institutionnel.

Ce processus requiert la présence d'un tiers, le médiateur. Ce qui caractérise le médiateur social et culturel est son impartialité, son rôle de passerelle et sa compétence à la médiation.

1/ Principes garantissant le processus de médiation sociale et culturelle

La médiation sociale et culturelle vise à :

- permettre à la personne de connaître et de faire reconnaître ses droits,
- favoriser l'écoute et la prise en compte de la personne par les institutions,
- permettre la reconnaissance de la personne dans son identité, son histoire personnelle, ses savoirs spécifiques,
- faire connaître aux personnes concernées le fonctionnement, les exigences et les contraintes des institutions.

La médiation ne peut se substituer au droit. La femme-relais médiatrice sociale et culturelle peut refuser, interrompre ou suspendre la médiation si les principes relatifs à son exercice ne sont pas respectés.

La femme-relais médiatrice s'attache à la réussite du processus de médiation, elle n'a cependant pas l'obligation de parvenir à un accord.

Les cinq principes suivants garantissent le processus de médiation sociale.

■ Information et libre consentement des intéressés

La médiation sociale et culturelle requiert le libre consentement des intéressés — personnes, groupes ou institutions — quel que soit l'interlocuteur à l'origine de la demande.

Pour cela, la femme-relais médiatrice sociale et culturelle doit, auprès de chaque interlocuteur, au préalable et au cours de sa médiation si nécessaire :

- présenter ou rappeler son rôle de médiatrice, et non de traductrice interprète ou de représentante de l'un ou l'autre des demandeurs,
- informer sur les différentes modalités de son intervention,
- s'assurer de la bonne compréhension des informations fournies,
- recueillir le libre consentement de chacun des intéressés en veillant à ce qu'aucun d'entre eux ne soit sous l'emprise d'un tiers.

Face aux institutions, afin de permettre l'information et le libre consentement des intéressés, c'est à l'association employeur des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles de poser le cadre de l'intervention de celles-ci. L'association doit y veiller tout particulièrement lorsque la fonction de médiation de la femme-relais médiatrice n'est pas reconnue ou prise en compte par un représentant institutionnel (justice, police, santé...)

« L'acculturation est l'ensemble des changements qui se produisent dans les modèles culturels originaux, lorsque des groupes d'individus de cultures différentes entrent en contact direct et continu. Cette définition implique que chaque culture constitue un système, dont les divers éléments se réélaborent à l'occasion de ces contacts. Elle souligne que, quelles que soient les occasions (invasion, colonisation, migration), il existe des emprunts, des échanges et des réinterprétations entre les deux cultures et qu'aucune culture ne s'impose complètement à l'autre, bien que, de toute évidence, les conditions historiques créant toujours une situation objective d'inégalité, l'apport des unes et des autres soit inégal ». « Acculturation », in R. Boudon, P. Besnard, M. Cherkaoui et B.-P. Lecuyer : Dictionnaire de sociologie, Larousse, 1999.

■ Égalité entre les parties

Pour s'exercer, la médiation nécessite une égalité entre les parties en présence.

Or, quand la médiation sociale et culturelle concerne des personnes ou familles migrantes et des institutions, les intéressés ne sont pas en position d'égalité, car la médiation s'inscrit dans un contexte marqué historiquement par des relations de type dominant/dominé liées au passé colonial de la France et aux représentations négatives sur les travailleurs immigrés et leur famille.

De plus, lorsque la médiation met en relation des personnes fragilisées par leur situation (victimes de violences, parents face aux sanctions scolaires ou pénales...) ou encore des personnes ne maîtrisant pas la langue française, celles-ci se trouvent en position de faiblesse face à l'interlocuteur institutionnel.

Ainsi, pour pallier l'inégalité entre les interlocuteurs, éviter les situations d'emprise et rendre la communication symétrique, la femme-relais médiatrice peut être amenée à « déséquilibrer » la communication en faveur de la personne en situation d'infériorité, en s'attachant à :

- lui accorder le temps nécessaire à l'exposé de sa situation
- l'encourager dans l'expression de ses difficultés
- lui (re)donner confiance en donnant valeur à sa parole
- permettre que sa parole soit prise en compte.

Cela contribue à redonner une place à la personne en situation d'infériorité, une position d'acteur.

De plus, face aux institutions, la femme-relais médiatrice elle-même peut se trouver en situation d'infériorité du fait de son origine étrangère et/ou de l'absence de reconnaissance de son statut de médiatrice. Dans ce cas, c'est à l'association employeur de contribuer au (r)établissement des rôles, places et fonctions de la femme-relais médiatrice.

■ Discrétion, confidentialité

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle est tenue à une obligation de discrétion et de confidentialité et doit respecter l'intimité et la vie privée des personnes.

Elle ne peut utiliser les informations dont elle dispose qu'avec l'accord des personnes qui les lui ont confiées et la certitude que la divulgation ne leur portera pas préjudice.

■ Secret professionnel

Dans le contexte de la professionnalisation, les structures employant des femmes-relais médiatrices ont choisi d'inscrire l'intervention de ces dernières dans le cadre du secret professionnel. La femme-relais médiatrice est soumise au secret professionnel lorsque, dans le cadre de ses missions ou de ses fonctions, elle est dépositaire de confidences ou d'informations à caractère secret. De ce fait, elle ne peut divulguer librement les confidences ou informations qu'elle détient (article 226-13 du code pénal).

• But du secret professionnel

Pour la femme-relais médiatrice, le secret professionnel garantit le respect de la vie privée des personnes qui sont amenées à lui confier des informations à caractère secret. Il assure la crédibilité de celle-ci auprès des partenaires institutionnels et contribue à l'instauration de la confiance entre elle et la personne ou la famille.

• Levée du secret

La femme-relais médiatrice a la possibilité ou l'obligation, selon la loi, de lever le secret en communiquant à l'autorité judiciaire, médicale ou administrative les informations dont elle est détentrice notamment pour protéger des personnes mineures ou vulnérables ou pour porter assistance à une personne en danger.

De par la connaissance qu'elle a de la culture des personnes ou des familles concernées, la femme-relais médiatrice peut avoir une évaluation des situations différente de celle faite par un autre professionnel. Aussi doit-elle bénéficier, au sein de son association ou dans le cadre d'une association départementale, par exemple, d'un groupe de soutien ou d'un comité d'éthique lui permettant d'évoquer les difficultés rencontrées et de prendre une décision éclairée.

• Partage du secret

La femme-relais médiatrice peut, dans le cadre de son travail avec d'autres professionnels, transmettre des informations dont elle est détentrice dans les conditions suivantes :

- être sûre que les personnes à qui elle transmet ces informations sont soumises au secret professionnel,
- s'être assurée que la personne ou la famille est d'accord ou du moins informée,
- enfin, ne transmettre que les éléments strictement nécessaires, dans l'intérêt de la personne ou de la famille.

■ Indépendance et absence de pouvoir institutionnel

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle ne porte pas directement ou indirectement les intérêts des personnes, groupes ou institutions, et elle ne se substitue pas à l'un d'entre eux. Dans sa relation aux personnes ou aux groupes, elle veille à ne générer et n'entretenir ni assistanat, ni dépendance.

La femme-relais médiatrice et son association ne sont investies d'aucun pouvoir ou mandat institutionnel. Elles veillent à ne pas perdre leur indépendance, en étant soit manipulées par des personnes, instrumentalisées par les institutions qui font appel à elles, soit soumises à des pressions politiques, morales, communautaires ou financières.

La femme-relais médiatrice et son association doivent être tout particulièrement attentives au respect des conditions garantissant le processus de médiation dans les situations où la femme-relais médiatrice est interpellée en urgence.

2/ Principes garantissant la qualité de médiateur social et culturel

Le respect des principes qui suivent permet à la femme-relais médiatrice d'agir en qualité de médiatrice sociale et culturelle et d'asseoir sa légitimité.

■ Position de tiers

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle intervient auprès de l'un et de l'autre des interlocuteurs de la médiation, sans se substituer à aucun des deux. Elle s'assure de sa position de tiers tout au long de la médiation (le tiers se définissant par son extériorité, sachant que tout troisième n'est pas nécessairement un tiers).

Cependant, face à des injustices flagrantes qui frappent des personnes ou des familles, la femme-relais médiatrice peut être amenée à exprimer auprès des institutions les intérêts de ces dernières, abandonnant pour un temps sa position de tiers.

De même, les associations employeurs doivent trouver un équilibre entre la nécessité de représenter un espace tiers entre les institutions et les populations, et la volonté de dénoncer les situations intolérables ou injustes vécues parfois par les populations, voire être porteuses auprès des pouvoirs publics de leurs revendications.

■ Impartialité et bonne proximité

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle permet l'expression des points de vue de chaque interlocuteur – personne, groupe, représentant institutionnel. Elle veille à ne pas donner son avis et à ne pas orienter les choix des personnes ; tout au long de la médiation, ce sont les intéressés qui prennent les décisions.

Cependant, de par ses appartenances culturelles, sociales ou géographiques communes avec les personnes auprès desquelles elle intervient, la femme-relais médiatrice a un positionnement spécifique.

De ce fait, elle est impliquée dans des liens de proximité avec les personnes ; mais elle sait poser, grâce à sa posture de professionnelle, les limites qui lui permettent de se différencier et de trouver la bonne proximité. La femme-relais médiatrice sociale et culturelle veille à ce que ses convictions et valeurs personnelles (politiques, religieuses ou autres) n'interfèrent pas dans la médiation.

Si des éléments de la situation suscitent des résonances personnelles susceptibles d'altérer son impartialité, la femme-relais médiatrice sociale et culturelle se devra de passer le relais à une autre médiatrice.

■ Rôle de passerelle

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle permet aux personnes migrantes ou d'origine étrangère de trouver des compromis entre les valeurs de leur culture d'origine et celles du pays d'accueil. Pour ce faire, la femme-relais médiatrice ne force pas au changement mais n'incite pas non plus à perpétuer des valeurs traditionnelles en l'état.

Ce rôle de passerelle aide les personnes à s'adapter à leur nouvel environnement culturel sans pour autant être en rupture avec les valeurs fondamentales de leur culture d'origine.

De même, vis-à-vis des institutions, la femme-relais médiatrice rend intelligibles des besoins spécifiques, des valeurs et des comportements de personnes et familles migrantes.

Cela contribue à amener les institutions à adapter leurs pratiques professionnelles pour prendre en compte les spécificités de ces personnes tant sur le plan culturel que sur celui de leur parcours et de leur situation sociale.

■ Compétence à la médiation et veille professionnelle

La femme-relais médiatrice sociale et culturelle possède des compétences multiples : elle s'appuie notamment sur l'expérience personnelle, sur ce que l'on appelle des savoirs expérimentiels, des savoirs sociaux, des compétences biographiques, autrement dit liées à son histoire, à son parcours personnel et au dépassement de situations qu'elle a elle-même vécues. Ses compétences sont également acquises par une pratique de terrain.

Cependant, ces savoirs sociaux ne garantissent pas le positionnement spécifique de médiateur social et culturel. Aussi la femme-relais médiatrice veillera, avec l'appui de son employeur, à acquérir ce dernier dans le cadre d'une formation de médiateur social et culturel.

Elle s'engage à participer, sur son temps de travail, à des séances, réunions, supervisions, contribuant à l'analyse de sa pratique. La femme-relais médiatrice sociale et culturelle consacre une partie de son temps de travail à la mise à jour de ses connaissances et de sa documentation professionnelle. Il incombe à l'association employeur de permettre et / ou d'organiser les modalités d'accès à la qualification et le maintien de la compétence.

LES FEMMES RELAIS, MÉDIATRICES DE LA CULTURE

« La culture n'est pas un luxe, elle est un devoir et un droit, elle fait partie des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen » (Françoise Wasserman, chef du département des publics, direction des musées de France⁽³⁾). En Seine-Saint-Denis, les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles s'emploient à faire circuler la parole. C'est un travail de « passeur » entre les langues, les codes et les représentations, qui trouve son prolongement dans une réflexion sur l'identité et la mémoire.

Sous l'impulsion de Marie-Hélène Hassan, à l'époque directrice de l'Arifa, l'idée s'est fait jour d'élargir la mission des femmes-relais et d'ouvrir les portes des musées aux familles du Grand ensemble de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Venir au musée, c'est sortir de son environnement immédiat, créer des liens, découvrir des cultures avec leur histoire, leurs artistes. Un projet « Des femmes, des villes, des musées ; culture, altérité, transmission » a été développé par l'Arifa, avec le musée Picasso, sur proposition de Claude Gilbert (adjoin-

te au chef du département des publics de la Direction des Musées de France) et en partenariat avec deux autres associations de femmes, travaillant avec les musées d'art et d'histoire de Saint-Denis et le musée national du château de Pau. Les travaux ont été présentés au cours d'un séminaire tenu à Pau en 2001.

■ L'apprentissage de la médiation culturelle

La préparation à ce nouveau type de médiation s'effectue au cours de visites au musée, conduites par des conférenciers agréés et d'un travail de réflexion, en groupe, sur des œuvres et de la documentation. Elle peut donner lieu à des écrits, dessins, films. Les femmes-relais acquièrent, ainsi, des connaissances qui leur donnent droit à la parole dans le musée, condition indispensable pour être aux côtés des femmes du quartier et susciter leur intérêt pour des lieux qui leur sont étrangers.

Le musée Picasso a donc, en 2000, accueilli les femmes-relais de l'Arifa. Pendant huit jours, les visites, guidées par une conférencière du musée, ont été associées à un atelier d'écriture, avec l'aide d'une professionnelle. Il s'en est suivi treize textes, inspirés de la découverte des tableaux et sculptures et nourris des regards, réactions et sensibilités des

femmes-relais. Ces textes sont devenus chansons. La chorale du collège Jean Jaurès de Montfermeil les a adoptées ; les femmes-relais se sont jointes aux collégiens pour les chanter. Le 21 juin 2000, le jour de la fête de la musique, le musée Picasso invitait la chorale à se produire dans la cour d'honneur.

Les femmes-relais s'étaient faites belles, souvent dans leurs costumes nationaux, elles avaient le trac, mais étaient heureuses, riaient, dansaient. Elles chantaient avec joie et bonheur, les jeunes étaient également enthousiastes. « Leur bonheur de s'affirmer présentes au monde par leur talent et leur créativité irradiait le public venu nombreux, qui applaudissait à tout rompre » (Vincent Moisselin, chef de cabinet du ministre de la ville).

Les femmes-relais ont ainsi découvert qu'un musée peut s'ouvrir à chacun, que toute personne peut, qu'elle apprécie ou pas les œuvres, les discuter, réagir de manière indépendante et personnelle.

Pour être autorisées à guider les visites, elles ont dû apprendre à parler devant un auditoire, à porter leur voix, à argumenter, synthétiser et simplifier leur propos, défendre leur point de vue. L'atelier leur a fait découvrir qu'elles pouvaient collaborer à l'écriture d'un texte, avec leurs mots, leur regard, leur expérience, leur réflexion. Elles en sont sorties plus fortes.

D'autres partenariats ont été mis en place depuis avec d'autres musées, Dapper, Louvre, Guimet.

■ L'accompagnement des familles

Familiarisées avec le musée, les femmes-relais peuvent y accompagner les familles et leur en faire découvrir les œuvres. Elles le font avec leurs mots, leurs préférences, leurs méthodes. Ce faisant, elles encouragent aussi les musées à modifier leur pratique, exerçant ainsi leur rôle de tiers. Ainsi, alors que l'on entendait que le musée « c'était comme à l'église, qu'on ne pouvait pas parler et pas s'asseoir quand on était fatiguée », Jean-Pierre Chauvet (responsable des relations extérieures du musée Picasso) commente ainsi une visite : « Quelle fut notre surprise et notre étonnement, mêlés de quelques inquiétudes et peut-être d'angoisses, de découvrir un jour dans une salle du musée le groupe de femmes-relais en train de chanter, battant des mains et dont le déplacement se faisait au rythme d'un pas de danse. Elles engendrèrent l'intérêt et l'enthousiasme des autres visiteurs. Pour nous ce fut une belle leçon quant à la relation possible avec l'espace musée et les modes de transmissions pédagogiques et culturels ».

Chaque œuvre est l'occasion de nouveaux regards, réactions, réflexions. Un tableau de Picasso, en mémoire à son ami Casajemas, « suscite beaucoup d'échanges. Pour montrer le deuil, Picasso a utilisé des teintes sombres pour le fond de sa peinture. Nous avons échangé sur la symbolique des couleurs de deuil dans nos pays respectifs, bleu, blanc, noir ». A propos d'un autre tableau « Olga et moi », l'une s'offusque de voir le peintre « représenter sa femme par une serpillière, avec des

clous ». Mais, pour une autre « Picasso, c'est un griot qui s'est servi de sa femme et quand il n'en a plus eu besoin, il l'a jetée et pour lui faire encore plus mal, il lui a planté des clous ».

Au musée Dapper, une femme-relais se souvient des mythes de la naissance des Dieux jumeaux Bambara, Nyakalen et Téliko, qu'elle pensait avoir oubliés. Elle réagit, ensuite, aux commentaires du conférencier, qui attribue à l'ethnie Bambara, une statue à coiffure peule. La discussion a motivé les femmes d'origine non africaine, pour qui les masques paraissaient très étranges et même inquiétants.

Au musée du Louvre, le parcours est centré autour de la Méditerranée, notre patrimoine historique commun. Dans les salles grecques et romaines, certaines dames ont été choquées de la nudité des statues grecques, d'autres se sont émues devant les sarcophages représentant des enfants et leurs jeux. Nombreuses sont celles qui ont été émerveillées par les coiffures des impératrices romaines, qu'elles ont comparées à celles d'aujourd'hui... Les mosaïques, selon

qu'elles venaient de Turquie ou d'Algérie, ont donné lieu à comparaisons, commentaires. Dans les salles égyptiennes, elles ont reconnu des poteries, bijoux, petits meubles, toujours en usage. Les visiteuses ont découvert la richesse et la valeur de la culture de leurs pays. Elles l'ont admirée, défendue. Certaines sont revenues avec leur famille.

■ En conclusion

La relation triangulaire, dans laquelle les femmes-relais occupent une place originale et féconde entre les familles et les responsables de secteurs sociaux et institutionnels, est parfaitement adaptée aux domaines culturels.

Il apparaît bien que « Rassembler des femmes autour d'un projet culturel, c'est leur suggérer de mettre en commun leur savoir-faire, leur savoir être et leurs identités hétérogènes... C'est donner à des habitants, souvent marqués par les difficultés économiques et un cadre de vie dégradé, la possibilité malgré tout d'un épanouissement personnel. » (Marc Ratsimba, directeur de la politique de la ville à Clichy-sous-Bois).



© Association ARIFA



© Association ARIFA

CONTACT

Lydie Rappaport
Fédération des associations
de femmes-relais
C/o Profession Banlieue
15 rue Catulienne
93200 Saint-Denis
Tél.: 01 48 09 26 36
fax: 01 48 20 73 88
profession.banlieue@
wanadoo.fr

⁽³⁾ les citations en italiques sont tirées des actes du séminaire tenu au Musée national du Château de Pau (Novembre 2001).

Témoignage

MÉDIATRICE EN MILIEU SCOLAIRE

Catherine Cartigny

Docteur Joël Dutertre, Point santé jeunes, mission locale de la Dhuy

FEMMES – RELAIS ET BILANS DE SANTÉ DANS LA CITÉ

Je suis médiatrice scolaire. Ma mission est de favoriser la réussite scolaire en lien avec les parents et l'école. Je ne dépends pas de l'école, je suis un relais entre les familles et l'école : l'inspection, les chefs d'établissements, les professeurs, assistantes sociales, infirmières, psychologues, CPE... Je fais aussi l'interface avec les partenaires institutionnels et associatifs qui travaillent avec l'école : le CIO, le CMP, les services sociaux du conseil général, le centre social, la mission locale...

Mon travail, c'est de favoriser l'instauration ou la restauration d'un dialogue bien souvent semé d'incompréhensions, de malentendus et de préjugés. Je favorise aussi l'autonomie des familles en leur donnant les clés, les codes qui vont leur permettre de connaître leurs droits et de comprendre l'institution scolaire qui est bien souvent opaque, fermée, distante. Au fond, j'aide les familles à reprendre confiance dans leur rôle de parents en valorisant leur place face à l'école.

■ Deux exemples de médiations

Le premier cas est celui d'un élève qui a un problème de comportement au collège et doit passer en conseil de discipline. La famille fait appel à moi pour l'aider, la soutenir. En tant que médiatrice, mon rôle consiste à recevoir la famille seule pour l'informer sur la procédure et le déroulement du conseil de discipline (qui siège dans le conseil ? comment les décisions sont prises ? quels sont les sanctions encourues et les recours possibles ?) Je leur explique aussi les conséquences d'une

exclusion définitive sur la vie familiale dans l'organisation de la vie courante (éloignement de l'enfant dans une ville voisine, perte de repère...).

Je peux aussi accompagner la famille lors d'un entretien avec le chef d'établissement pour qu'elle puisse bien comprendre ce qui est reproché à son enfant et ce qui a motivé la décision, mais aussi pour lui permettre de s'exprimer, de donner son avis, d'expliquer... Mais je ne suis pas une avocate : je ne peux pas l'accompagner lors du conseil ni la représenter. Je dois garder une posture de neutralité face à la situation.

Le second exemple concerne un enfant scolarisé en élémentaire qui ne pouvait pas suivre une scolarité normale suite à des problèmes psychologiques. Il était en échec scolaire, avait déjà redoublé et se trouvait exclu du groupe. L'enseignant ne savait comment le gérer. La famille qui se trouvait régulièrement convoquée par l'école ressentait cela comme du harcèlement, à tel point que la famille n'entendait plus les demandes ou les conseils et refusait tout ce qui venait de l'école, ce qui aggravait les problèmes de l'enfant.

À la demande de l'école et de la famille, j'ai rencontré plusieurs fois la maman. Je lui ai expliqué que l'école n'en avait pas après son enfant, qu'ils voulaient l'aider, qu'ils avaient repéré que l'enfant était malade. Je l'ai aidé à dramatiser cette situation qui était vécue comme un échec, voire comme une discrimination : « on n'aime pas mon enfant, ce sont des racistes ». La maman était culpabilisée, son enfant n'était pas fou. J'ai réussi à mettre en

confiance la maman, et finalement la famille a accepté que l'enfant soit vu par un psy, puis qu'un bilan orthophonique soit fait, enfin qu'il soit suivi régulièrement au CMP.

Finalement, j'ai permis que se rétablisse le dialogue entre le directeur et les parents, en particulier sur les représentations que chacun avait de l'autre. Ces échanges ont permis de modifier la situation de l'enfant qui est aujourd'hui en Segpa où il est épanoui et bien dans sa tête. La famille est aussi devenue autonome dans ses rapports avec l'école et ne fait plus appel à moi.

Pour être médiatrice, j'ai suivi une formation. Je n'en avais pas besoin par rapport à mon employeur puisque j'avais le bac et que la formation de technicien médiation services est du même niveau. Mais la formation a été très importante pour moi : elle m'a donné des outils professionnels, une ouverture, des apports sur les cultures, sur la déontologie... Elle m'a permis de me professionnaliser. Elle m'a surtout donné de la légitimité. C'est ce dernier point qui est le plus important dans ma relation professionnelle avec l'école aujourd'hui : elle m'a donné confiance en moi.

CONTACT

Catherine Cartigny
Maison des parents
et de la famille
1 place Nicole Neuburger
93140 Bondy
Tél.: 01 48 48 39 63

L'ARIFA⁽⁴⁾, association de femmes relais implantée sur le grand ensemble de Clichy sous-Bois / Montfermeil, a dès son origine un lien particulier avec la santé : il y a 20 ans, une PMI et quelques femmes immigrées bilingues accompagnent spontanément d'autres habitantes à la consultation pour traduire et réassurer bien sûr, mais déjà enseigner le fonctionnement des services et participer à la bonne intégration des familles. Aujourd'hui, ce sont dix femmes-relais salariées et 40% des accompagnements individuels réalisés qui restent consacrés à la santé.

Depuis novembre 2008, l'équipe du centre d'examen de santé de Bobigny propose régulièrement des sessions de bilans de santé complets « délocalisés » à la Maison de services publics (Montfermeil), soit en pleine cité des Bosquets.

ARIFA en est le partenaire principal. Les femmes-relais sont présentes aux différents maillons de la chaîne : sensibilisation des publics au BSC⁽⁵⁾, tenue d'un secrétariat local avec planification des rendez-vous, aide au remplissage des questionnaires santé, accueil et accompagnement des populations depuis la passation des examens complémentaires jusqu'à la consultation de restitution, voire lors du suivi ultérieur si nécessaire.

Très vite, la demande déborde l'offre, ce qui génère une frustration, et la formule doit évoluer. Aujourd'hui, ces bilans se déroulent en 2 temps : biométrie et prélèvements sanguins (avec petit-déjeuner diététique) sur site, puis acheminement groupé en bus vers le CES⁽⁶⁾ de Bobigny pour le reste des examens complémentaires et la consultation de restitution, où le centre est alors entièrement mobilisé pour recevoir la population du grand ensemble.

Par ailleurs, le public de chaque session est invité à 2 séances d'information collective, l'une sur les droits sociaux menée par 2 conseillères CPAM et CRAMIF, l'autre avec une diététicienne pour une première sensibilisation. Là encore, les femmes-relais auront une présence déterminante, d'abord pour traduire les informations délivrées, ensuite pour les relayer

ou au besoin accompagner la population dans les démarches qui s'ensuivraient.

■ Des résultats incontestables en matière de santé publique

D'emblée, la population répond au projet : 96% de taux de présence aux bilans et flux continu de 60 à 80 personnes en liste d'attente, sans qu'aucune « com » particulière n'ait été envisagée.

Les premières données épidémiologiques transmises par le Docteur Le Clésiau⁽⁷⁾ vérifient le bien fondé de l'opération, conçue pour cibler les plus précaires, les moins autonomes (ceux qui ne se déplaceront pas à Bobigny), et ceux qui pourraient être exclus du soin, avec :

- 100% de la population présentant un score de vulnérabilité sociale (EPICES > 30),
- un âge moyen de dépistage idéal (46 ans chez les femmes, 50 ans chez les hommes), selon le bilan départemental de l'ORSIF (Observatoire régional de santé d'Ile-de-France), la population de Seine-Saint-Denis souffre d'un état de santé inférieur à la moyenne de la région et de la France associée à une précarité importante avec une mortalité prématurée (avant 65 ans) la plus élevée de la région (3 décès sur 10 avant 65 ans) dont une surmortalité par tumeur pour les deux sexes.
- 40% de sujets repérés à risque cardiovasculaire (obésité, HTA, syndrome métabolique) et la mise en place de suivis spécialisés devant des diabètes compliqués.

⁽⁴⁾ Archives de l'immigration familiale

⁽⁵⁾ Bilan de santé complet

⁽⁶⁾ Centre d'examen de santé

⁽⁷⁾ Directeur du centre d'examen de santé de la CPAM de Bobigny

- 100% de femmes acceptant l'examen gynécologique avec frottis de dépistage, alors que 60 % d'entre elles n'avaient jamais eu de suivi antérieur.
- une pertinence du dispositif encore vérifiée lors d'une session thématique « maladie rénale - hypertension » avec 20 patients dépistés sur 57 reçus.
- une ouverture de droits sociaux significative illustrée lors de notre dernière session : 13 CMUc ouvertes sur 34 inscrits, selon l'information CPAM-CRAMIF.

Une année d'expérimentation et des résultats probants, au point que le Docteur Le Clésiau souhaiterait maintenant changer d'échelle : multiplier les dépistages en équipant un local dans la cité qui recevrait du matériel de haute technicité (fibroscann, rétinographe), et permettrait d'élargir la palette d'interventions, notamment en prévention secondaire du risque cardiovasculaire, ARIFA restant son interlocuteur de référence.

Le groupe de pilotage

Le groupe de pilotage comprend des associations (ARIFA, CSID, Centre social Orange bleue, Réseau d'échanges de savoirs, Régie de quartier, Asti, Mous Forestière) et des services (CPAM, Mission locale, Atelier santé ville de Clichy-sous-Bois, Service social de la CRAMIF, Maison des services publics, Service emploi DEFI).



Yoga, Pinda, Fatima, Maryse, Aïssata, Ayse, Nassima, Asifa, Zahide, Zohra, Ayla © Association ARIFA

Si l'ARIFA assure la part opérationnelle de l'action, dont l'interface auprès des habitants, c'est en fait tout un réseau local qui s'est mobilisé pour mener à bout ce projet et veiller à sa bonne continuité.

La contribution des femmes-relais

Plusieurs observations m'avaient incité à proposer au Docteur Le Clésiau ces bilans de santé sur site : une population enclavée à la santé catastrophique (au vu de celle des jeunes que je recevais à la mission locale), un terreau associatif précieux autour d'un centre social dynamique, mais surtout l'existence d'une association de femmes-relais...

Je savais, d'expérience en PEVD (pays en voie de développement) qu'on pouvait faire énormément avec des femmes engagées dans la vie de leur communauté, là où précisément l'institution soignante ou éducative était

absente ou défaillante, là où il fallait tout construire ou reconstruire. Notre contexte présente des similitudes, l'institution y est présente mais tout se passe comme si ce qu'elle proposait (santé, scolarité, emploi) ne pouvait être saisi par des populations trop démunies, générant tensions douloureuses et replis communautaires.

Bien souvent la perte de crédit est telle que les messages ne passent plus ; ainsi dans le domaine sanitaire lorsque l'accès au soin est insuffisant, le discours de prévention devient inaudible.

Malgré tout, je savais aussi qu'en proposant un service crédible la population serait immédiatement réactive.

Choisir de travailler avec les femmes-relais, c'était vouloir gagner au plus vite la confiance des habitants (leurs pairs), profiter de leur connaissance des publics pour proposer d'emblée une action qui dans sa forme leurs soit parfaitement adaptée et dépasse les obstacles culturels et linguistiques.

C'est aussi bien davantage : considérer l'humain dans son milieu et partir de ses besoins, en acceptant de déconstruire nos représentations : n'est-il pas là étonnant d'observer que, dans les conditions proposées, 100% des femmes musulmanes acceptent l'examen gynécologique avec frottis, même si le médecin est un homme ?

Grâce aux femmes-relais, l'action s'est construite dans le respect des personnes et de leurs différences, ce qui a été une clé de leur adhésion.

Autre élément, l'extraordinaire disponibilité de l'équipe entière du Centre d'Examens de Bobigny, en parfaite correspondance, au point que de nouveaux projets se greffent « naturellement » : l'une des femmes-relais accompagne maintenant l'un des médecins du CES pour des actions diététiques en direction des populations Tamoul, particulièrement touchées par le diabète.

Rien n'a été facile, car il a fallu des ajustements, des remises en question, et comme dans tout travail social, une discipline nécessaire... mais l'expérience reste exemplaire, donc instructive, à différents niveaux.

Entre autres, elle vérifie une fois de plus que la santé publique, dans les réponses apportées aux populations, doit être pensée à partir du terrain et non dans l'exécution de seules directives.

Pour Lévi-Strauss (*Les structures élémentaires de la parenté*, 1948) considérer l'Autre comme un être de langage, c'est retrouver l'universalité de l'homme.

Qui sait si dans un même bain sonore : bambara, soninké, peul, arabe, kabyle, urdu, penjabi, turc, anglais... Les femmes-relais ne cultivent pas au quotidien, au delà du seul métissage et dans la discrétion, ce savoir être et savoir faire indispensable à la relation d'aide ?

CONTACT

Docteur Joël Dutertre
Point santé jeunes
Mission locale de la Dhuys
Joel.dutertre@free.fr

LA COLLABORATION ENTRE LES FEMMES – RELAIS ET LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL

■ Présentation de la circonscription de service social DPAS

Une équipe de neuf assistantes sociales, cinq secrétaires, un écrivain, une responsable. La CSS est située au centre-ville, et répond à des missions classiques liées à la polyvalence d'action sociale départementale, à savoir l'accueil, la prévention et l'accompagnement.

■ Présentation de l'association ARIFA

Une équipe de dix médiatrices socioculturelles d'origine turque, maghrébine, malienne, sri lankaise, pakistanaise. L'association est située au cœur du quartier des Bosquets, et répond aux missions suivantes : développer les actions socioculturelles, apporter une meilleure information, participer au soutien de la parentalité ; l'association est signataire de la charte de déontologie des femmes-relais médiatrices sociales et culturelles de la Seine-Saint-Denis et s'engage à aider la personne à connaître et à faire connaître ses droits, favoriser l'écoute par la prise en compte de la personne par les institutions, permettre la reconnaissance de la personne dans son identité, son histoire personnelle, ses savoirs spécifiques, faire connaître le fonctionnement les exigences et les contraintes des institutions.

La circonscription de service social de Montfermeil et Coubron a toujours travaillé avec l'association des femmes relais ARIFA (Archives de l'Immigration Familiale), médiatrices socia-

les et culturelles sur les villes de Clichy-Sous-Bois et Montfermeil. L'association très présente sur la ville apporte un soutien aux familles, en matière d'accompagnement dans les démarches quotidiennes, liées à la vie citoyenne. Son objectif vise à rompre l'isolement des familles et développer des liens interculturels de solidarité.

Les assistantes sociales dans leur ensemble font appel à elles auprès des familles, dans un premier objectif qui est une démarche de « traduction » de l'entretien social, qui demeure très complexe pour les familles primo-arrivantes en particulier. Cette démarche de « traduction » n'a pas la définition de l'interprétariat comme on pourrait le penser. En effet, les traductions sont assurées par le service ISM (inter-service migrant) avec lequel le Département a passé convention. Par conséquent les femmes relais assument une fonction de médiatrice entre l'assistante sociale, la famille, l'action à entreprendre demeurant au cœur. Il s'agit le plus souvent d'actions d'accompagnement, qui présentent une complexité tant dans le sens donné par l'assistante sociale que dans celui compris par la famille.

Le rôle de la femme relais a toujours été de remettre du sens « avec une dimension culturelle forte ». Il s'agit la plupart du temps d'un exercice difficile pour la compréhension des familles qui vivent ici et sont d'ailleurs. Souvent elles traduisent le caractère urgent de la situation pour l'avancée du dossier et pour l'intérêt familial : la famille n'est parfois pas « consciente » de « l'utilité » de telle ou telle démar-

che. La femme relais dans son accompagnement rend plus lisible avec les valeurs « de l'ailleurs », le sens à donner aux démarches « d'ici ». La relation avec la famille ne s'arrête pas dans le bureau de l'assistante sociale, elle continue et poursuit son autre sens à l'extérieur. La famille est orientée au plus près. Le travail de la femme relais prend alors toute sa dimension. Le retour dans le bureau de l'assistante sociale est « un point d'étape » nécessaire, qui revient sans cesse sur le sens accordé à la démarche, jusqu'à ce que l'on puisse mesurer les capacités d'autonomie de la famille.

Cette autonomie ne peut se réaliser que si la famille accepte l'accompagnement proposé, et par conséquent la collaboration avec la femme relais. Les femmes relais les plus sollicitées sont d'origine turque, africaine, maghrébine.

Les assistantes sociales ont pu constater que les familles arrivent le plus souvent accompagnées des femmes relais. En effet, ARIFA n'est plus une association que l'on présente aux familles. Elle est connue, et les familles qui en bénéficient en ont fait sa notoriété territoriale. Les assistantes sociales ont pu constater que les femmes relais utilisent des mots simples et de longues phrases qui prennent sens auprès des familles, ce qui n'est possible que par la relation de confiance préalablement établie. La relation assistante sociale/femme relais est bordée de « conseils » et de « préconisations » à l'endroit des familles ; les deux professionnelles s'accordent afin d'ajuster au mieux la relation auprès de la famille.

■ Quid du secret professionnel dans cette relation ?

Si la femme relais est tenue à la discrétion professionnelle, l'assistante sociale est soumise au secret professionnel (article 226-13 du code pénal). La responsable de l'association, madame Radojcic est une professionnelle assistante sociale, cela a facilité nos relations et permis dès le départ un recadrage des méthodes d'intervention auprès des familles, et un cheminement dans la réflexion de son équipe sur le positionnement de la femme relais auprès de la famille.

Le secret professionnel ne se partage pas, et particulièrement dans ce cadre, tout n'est pas à « dire » ou à « faire ». Il faut viser au plus juste et dans l'intérêt des familles, avec leur accord l'objectif escompté : rendre lisibles les actions et valoriser l'insertion. Les actions se font à la demande des familles, ou elles leur sont proposées. Elles ont tout le loisir de refuser l'aide apportée. C'est en cela que le secret professionnel n'est ni « malmené » ni « bafoué ».

Il s'agit (même si on parle de « famille » comme « actrice » de l'intervention) d'une démarche essentiellement féminine, et nous avons rarement l'occasion d'investir dans la relation, une approche du « mari » ou du « compagnon », même s'il est présent dans le discours des femmes. Ce discours laisse parfois entrevoir, les réticences de l'époux à concevoir « l'autonomie possible », à travers l'alphabétisation, la recherche d'emploi...



© ATN

Les femmes relais sont proches des familles, elles vivent sur le même territoire que celui sur lequel elles exercent leur activité. C'est « une dimension » qui a été prise en compte par leur responsable, vigilante quant à d'éventuels « glissements » hors champ professionnel. C'est une prise de risque qui est difficile à inclure dans un suivi social, pour l'assistante sociale.

Actuellement, un règlement intérieur est en rédaction, et du temps est accordé aux médiatrices quant à la création d'outils visant à l'évaluation de leur travail. Le travail avec les femmes relais d'ARIFA se passe bien. Nous pouvons souhaiter en perspective de travail leur intervention en action collective, initiée par le service social départemental de Montfermeil puisque jusqu'à présent leur action a été individuelle.

En effet, au delà de l'individuel, nous avons un partenaire essentiel, qui organise déjà des actions de groupes avec les familles, que nous devrions inclure à l'avenir dans nos actions.

ARIFA a permis à des familles de connaître, repérer, et identifier les missions, les actions et les prestations du service social. Ce « positionnement associatif » « désacralise » l'institutionnel, et en facilite l'accès.

CONTACT

Alice Thimon-Nicolas
Responsable circonscription
de service social DPAS
2 rue Maryse Bastié
93370 Montfermeil
Tél.: 01 43 30 61 85

Maryse Radojcic
Responsable ARIFA
14 rue Utrillo BP 75
93370 Montfermeil
Tél.: 01 43 88 18 31
01 43 51 85 41

LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG)

■ Qu'est-ce qu'un SPIP ?

Créés en 1999 et implantés dans chaque département, les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont des services de l'administration pénitentiaire, rattachés au ministère de la Justice.

Il existe 103 SPIP en France, au sein desquels, 3000 conseillers d'insertion et de probation (CIP) prennent en charge 60 000 personnes détenues et 160 000 personnes condamnées à des mesures alternatives à l'incarcération dont le travail d'intérêt général.

■ Le SPIP de Seine-Saint-Denis

Un service composé de deux antennes sur le département :

- Une antenne dite « milieu ouvert » située au siège du SPIP à Pantin où exercent environ 50 personnels d'insertion et de probation qui prennent en charge par an 4500 peines alternatives à l'incarcération. Cette antenne est composée de trois pôles : un pôle généraliste (33 CIP), un pôle aménagement des peines (10 CIP), un pôle travail d'intérêt général (7 CIP).

- Une antenne dite « milieu fermé » située à la maison d'arrêt de Villepinte où exercent environ 10 personnels d'insertion et de probation qui prennent en charge 850 détenus.

■ Le TIG : une peine citoyenne

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré au profit d'une personne morale de droit public ou de droit privé chargée d'une mission de service public ou encore d'une association habilitée (collectivité territoriale, établissement public, associations...).

Le TIG permet ainsi à la collectivité, au sens large, de s'impliquer dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés. Le TIG, c'est aussi l'occasion pour une structure de démontrer son engagement citoyen et humaniste.

Un TIG permet à des personnes condamnées à des délits mineurs, d'exécuter une peine tout en s'inscrivant dans une démarche réparatrice. Dans ce cadre, les condamnés participent à une activité au profit de la collectivité tout en gardant la possibilité d'assumer leurs responsabilités familiales, sociales et matérielles.

Souvent la peine de TIG est l'occasion pour le condamné d'apprendre ou de réapprendre les règles et les rythmes liés à l'activité professionnelle, de découvrir un environnement, un métier. Le TIG est une sanction pénale mais surtout un outil d'insertion et de création de lien social.

« Moi j'ai eu des TIG qui ont débouché sur une embauche, notamment un qui a fait un TIG en plomberie à l'hôpital ce qui lui a servi à valider sa formation en plomberie comme s'il avait fait un stage. C'est ça la vertu de la peine, que cela amène à quelque chose ». (paroles de référent dans un hôpital)

Le « tigeste »

Le tigeste orienté par le SPIP est toujours une personne majeure. Majoritairement le « tigeste » est un homme entre 18 et 30 ans. Mais le SPIP place également en TIG des femmes et des personnes plus âgées.

La durée du TIG

La durée du travail d'intérêt général peut être de 20 à 210 heures soit de 3 jours à 6 semaines de travail dans la structure accueillante.

■ Le contrôle du TIG

La réalisation du travail d'intérêt général est encadrée par l'organisme qui accueille le « tigeste », il est donc recommandé à la structure accueillante de désigner un référent pour le « tigeste ».

En revanche c'est le conseiller d'insertion et de probation qui assure le contrôle de l'exécution de la peine. Le référent de la structure a toujours la possibilité d'être en contact régulier avec le conseiller d'insertion du SPIP pour toute interrogation ou éventuelle difficulté.

Dans tous les cas, le conseiller d'insertion et de probation prend le temps de présenter le futur « tigeste » à la structure accueillante, il s'informe régulièrement du bon déroulement du TIG tant pour la structure que pour le « tigeste » et réalise également un bilan à la fin de l'exécution du TIG. En cas de difficulté, le conseiller d'insertion et de probation décide de mettre fin au TIG et en assume la responsabilité.

L'employeur au sens juridique du terme est le SPIP puisque c'est lui qui élabore l'immatriculation auprès de la Sécurité Sociale et s'assure que le futur « tigeste » est apte au travail.

« Au départ on est plutôt strict, puis au fur et à mesure que cela évolue on ouvre. Souvent ils nous parlent de leurs problèmes, de ce qu'ils aimeraient faire, de ce qu'ils regrettent... Ils nous voient d'une autre façon aussi parce qu'on n'a pas cette casquette de la justice. Nous on leur dit : « ça va être dur, vous allez devoir respecter les consignes, les horaires, respecter les missions, mais on est là pour vous aider à faire votre peine au mieux et non pas pour vous enfoncer ». (paroles de référents dans une collectivité locale)

■ Exemples de travaux à proposer

Les travaux à proposer aux « tigestes » peuvent être des travaux de semaine ou de week-end. Les tâches peuvent être très diverses car les profils des tigestes sont également très variés : entretien, manutention, classement administratif, accueil, standard...

Les postes valorisant ne sont pas à exclure, ils sont parfois aussi l'occasion pour un « tigeste » de découvrir un milieu qu'il n'aurait pas eu l'occasion de connaître. Un « tigeste » peut par exemple effectuer des tâches à finalité culturelle, des actes de solidarités (aide aux personnes défavorisées...), des activités liées au développement durable.

« Ce qui m'a paru intéressant c'est que le tigeste ait eu un vrai échange avec l'équipe, il s'est bien inséré. Il m'a dit qu'il préférerait ce genre de travail qu'il a découvert plutôt que ce qu'il connaît : le travail dans le bâtiment. Les tigestes sont souvent des personnes qui n'ont pas toujours une idée positive du travail. Nous, on peut leur montrer autre chose. » (Parole de référent dans un théâtre).

■ Exemples de structures pouvant accueillir des tigestes

Les mairies du département, les communautés d'agglomération, toutes les collectivités territoriales, tous les établissements publics ou semi publics comme les théâtres ou les écoles nationales, les organismes HLM, des structures d'insertion par l'activité économique, des régies de quartiers, toutes les associations...

Si votre structure est intéressée par l'accueil de personnes condamnées à un TIG

- Vous êtes une collectivité ou un établissement public et vous souhaitez accueillir une personne condamnée à un TIG ?

Demandez l'inscription des travaux que vous proposez auprès du juge de l'application des peines sur la liste de TIG du tribunal de grande instance de Bobigny en passant par le SPIP de la Seine-Saint-Denis qui vous accompagnera dans votre démarche et vous communiquera les documents nécessaires.

- Vous êtes une association et vous souhaitez accueillir une personne condamnée à un TIG ?

Demandez une habilitation auprès du juge de l'application des peines ainsi que l'inscription des travaux que vous proposez sur la liste de TIG du tribunal de grande instance de Bobigny en passant par le SPIP de Seine-Saint-Denis qui vous accompagnera dans votre démarche et vous communiquera les documents nécessaires.

CONTACT

Mme Le Ouay
chef de service pôle TIG
31 rue Delizy 93500 Pantin
Tél. : 01 41 60 40 14
soazig.le-ouay@justice.fr
accueil : 01 41 60 40 40

L'HÔTEL SOCIAL 93 : ... DE LA RUE AU RELOGEMENT

L'association Hôtel social 93 est née, en 1985, de l'union des associations locales Emmaüs, Pact'Arim, Secours Catholique, Saint Vincent de Paul et Les Petits Frères des Pauvres. Il s'agit d'une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont la mission est de créer et d'animer des structures d'hébergement et de logements destinées à l'accueil des personnes les plus démunies quelle que soit leur origine.

L'association, sur les grandes orientations définies par son conseil d'administration, emploie pour remplir ses missions 120 salariés répartis sur 14 structures et le siège social (situé à Gagny). Une quarantaine de bénévoles interviennent aussi sur des actions régulières (maraudes, vestiaire, animation d'ateliers : alphabétisation, soutien scolaire) et des actions ponctuelles (collecte alimentaire, collecte de jouets pour Noël). Les frais de fonctionnement et d'investissement sont subventionnés à 90% par l'Etat, via les services déconcentrés (ex DDASS, en cours de réorganisation).

■ Les missions

Hôtel Social 93 combat l'exclusion sous toutes ses formes et tente d'apporter une réponse pédagogique innovante pour faciliter l'insertion sociale et économique du public accueilli. Elle propose à chaque personne une prestation adaptée à ses caractéristiques, dans le but « idéal » d'une réinsertion sociale par le retour à l'emploi et l'accès à un logement de droit commun.

L'association agit sur l'ensemble du département auprès des « grands exclus » (maraudes, accueil de jour, centres d'accueil d'urgence et de stabilisation, une maison relais) mais aussi des familles avec enfants en mal de logement (CHRS, logements passerelles).

Conformément à la loi 2002-2, une évaluation de la qualité des prestations fournies, démarrée en 2008 et poursuivie en 2009 fait ressortir qu'une amélioration doit porter sur les projets d'établissement qui doivent évoluer en même temps qu'évoluent les besoins du public, que la participation des usagers doit être renforcée (conseils de vie sociale, groupes d'expression) et qu'il faut davantage personnaliser l'accompagnement des enfants dans les structures accueillant des familles.

Un pari : « Que personne ne soit contraint de vivre dans la rue ! » (Fnars - conférence de consensus 2007)

■ Zoom sur la « Chaumière »

La Chaumière est une maison située à Rosny-sous-Bois et accueille en moyenne 17 personnes sur toute l'année. L'équipe éducative (à dominante masculine) se compose actuellement de six salariés, d'un bénévole et d'une stagiaire. Akim Djerrar, le responsable de la structure rappelle le « profil » du public accueilli : hommes âgés de plus de 45 ans à 70 ans, en errance depuis plusieurs années avec une alternance de vie dans la rue et d'accueils en centres d'hébergement. L'admission se fait sur dossier, les personnes sont orientées par le Samu social et des lieux d'accueil de jour (le Refuge situé à Pantin, la Maison de la Solidarité à Saint-Denis, la Boutique solidarité à Gagny, l'antenne du Secours catholique de Rosny-sous-Bois).

Quelques chiffres

Depuis plus de vingt ans, le nombre de personnes accueillies est en constante augmentation : en 2008, sur l'ensemble des centres d'hébergement (stabilisation et CHRS), on évalue une présence par jour de près de 500 personnes. Au Samu social, près de 4 000 interventions des équipes de maraude, et plus de 15 000 passages à la Boutique solidarité.

Parlons de M...

Aurélié, éducatrice, à notre demande, nous parle de M... : âgé de 50 ans, orienté par le Samu social et la Maison de la Solidarité à Saint Denis, il vivait depuis deux ans dans un parking, coupé de tout contact, administratif, humain. Il souhaitait se mettre à l'abri car il était menacé physiquement. A son arrivée à la Chaumière, il était prostré, apeuré, il ne mangeait pas. Suite au travail entrepris avec lui, obtention de papiers d'identité et réouverture de droits (pension d'invalidité) et la vie à la Chaumière, M... s'est ouvert, a repris goût à la vie,

a remangé... beaucoup. Puis, rechute car ayant des ressources, il s'est remis à boire... Hospitalisé en psychiatrie, il a pu, suite au suivi médical et au sevrage, revenir à la Chaumière. Depuis, il a repris contact avec son frère et ses parents, s'affirme plus, arrive à exprimer ce qu'il ressent et même à nouer des liens d'amitié au sein du centre. Mais actuellement, une réorientation n'est pas envisageable pour lui. Avec encore pas mal de travail, un accueil en appartement thérapeutique serait envisageable dans le futur.



Jardin Hôtel Social 93 © Hôtel Social 93

ANNONCES

■ Les différents axes de travail du projet d'établissement

Inciter les résidents à se « réapproprier leur corps » : par l'hygiène d'abord, une auxiliaire de vie d'une autre association intervient actuellement auprès de deux résidents (lit et toilette) et un des membres de l'équipe du centre a suivi une formation d'auxiliaire de vie.

Même si ceux-ci se stabilisent et bien que la consommation sur la structure en soit proscrite, la dépendance à l'alcool reste très forte.

Il n'y a pas de solution miracle, malgré l'intervention une fois par mois de l'association des alcooliques anonymes. « *Il faut qu'ils aient des balises mais aussi des dérivatifs : vu l'état des locaux, il est possible d'y apporter des améliorations* » (Akim).

Certains résidents bricolent très bien : réaménagement de la salle (coin repas et coin salon avec un bar), réaménagement en cours du sous-sol pour installer un vestiaire, confection d'un potager, installation en cours d'un aquarium.

A noter que la relative exigüité des locaux est compensée par une situation intéressante de cette structure dans Rosny-sous-Bois.

L'environnement est à la fois calme et urbain, il y a peu de voisins, la maison est située à côté d'un centre équestre, (les résidents vont voir les chevaux), il y a des petits magasins, une aire où les résidents jouent à la pétanque et un arrêt de bus tout près.

L'équipe propose aussi des animations : sorties pêche, bowling, spectacles de catch et de matchs de foot, visites parisiennes. Un médecin intervient sur la structure. C'est indispensable car les résidents n'iraient pas d'eux-mêmes se faire suivre par un médecin de ville, la santé pour ce type de public n'étant pas la préoccupation première.

Le médecin oriente les résidents vers des spécialistes (en ville), vers le centre médico psychologique de Rosny-sous-Bois. Il peut être un médiateur efficace pour un problème d'alcoolisme, suite à la prescription d'un examen par exemple. Le rôle de l'équipe éducative étant de veiller à ce que les résidents prennent leurs médicaments (piluliers).

Autre axe : aider les résidents dans leurs démarches pour l'obtention des droits sociaux, cela commence parfois par l'obtention d'un titre de séjour, condition incontournable pour pouvoir construire un projet avec eux.

A l'occasion du renouvellement de l'agrément préfectoral, la Chaumière aura la possibilité de domicilier les résidents qui en manifesteraient le besoin.

Et aussi : resocialiser ces personnes isolées physiquement et moralement. La vie dans une petite structure de type familial facilite le travail, elles (ré)apprennent à vivre « avec ». Les repas sont pris en commun. L'équipe est partagée sur l'hébergement dans des chambres à deux lits, qui incite à une tolérance à l'autre mais qui va à l'encontre d'une recherche bien légitime d'intimité.

Face à certaines tensions, elle essaie dans la mesure du possible de respecter les affinités en proposant des changements de chambre. L'équilibre est difficile à trouver entre les avantages et les inconvénients d'une vie en communauté.

L'équipe se doit d'être très vigilante sur les rapports dans le groupe, et veiller à ce que les personnes les plus renfermées puissent arriver à s'exprimer, à s'affirmer.

L'exigence du respect (verbal, physique) entre les résidents et vis-à-vis des membres de l'équipe (et réciproquement) est un souci permanent.

Une petite pierre sur le chemin de l'insertion... Cette année, l'association fêtera 25 ans d'actions auprès des plus démunis.

A suivre...

CONTACT

Didier Rengade
responsable de la vie associative
Hôtel social
hs93-dr@orange.fr
06 08 17 86 70

■ Nouvelle brochure « soins palliatifs et accompagnement »

L'Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé a édité une nouvelle brochure d'information sur les soins palliatifs à destination du grand public.

La brochure pour le grand public a été conçue pour répondre aux interrogations simples que chacun peut avoir sur les soins palliatifs : à qui sont-ils destinés, à quel stade de la maladie peut-on y recourir, dans quels lieux sont-ils dispensés ? Elle comporte également des listes de contacts permettant d'identifier, par zone géographique, les structures adaptées et les associations de bénévoles d'accompagnement.

www.inpes.sante.fr

■ Femmes pour le dire, femmes pour agir

Les objectifs de l'association créée en avril 2003 sont :

- De promouvoir, par tout moyen à sa disposition (forums, séminaires, groupes de paroles, etc.), l'insertion des femmes handicapées dans la société et ce, quel que soit leur handicap,
- De conseiller la femme handicapée dans les différentes étapes de sa vie,
- De se porter partie civile dans les cas avérés de discrimination et d'atteinte à la dignité des femmes handicapées.

Conférences thématiques, groupes de parole, dîners débats ou loisirs, ateliers créatifs et esthétiques, forums de discussion...

FDFA
16 rue Emile Duclaux 75015 Paris
Tél./Fax : 01 45 66 63 97
www.femmespourledire.asso.fr
fdfa.asso@free.fr

■ Forum Habitat et santé mentale

Interlogement 93 (fédération d'associations d'insertion par le logement) et l'AORIF (association regroupant les organismes HLM d'Ile de France) organisent un forum « Habitat et santé mentale » le **13 avril 2010 à l'espace Fraternité à Aubervilliers de 9h à 17h30.**

Partant du constat que les associations d'insertion par le logement comme les bailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés aux difficultés d'habiter induites par des troubles de la santé mentale, et que l'accès et le maintien dans un logement ou en hébergement sont pourtant fondamentaux pour les personnes souffrant de troubles psychiques, ce forum vise à organiser un moment de rencontre afin de puiser l'information directement auprès des différents partenaires et de permettre aux professionnels de l'habitat et de la santé mentale d'échanger, d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Clément Le Touzé
Chargé de mission 93 AORIF
Tél : 01 48 96 52 23
aorif.93@opdhlm93.fr

Mérim Bibi
Coordinatrice pôle logement Interlogement 93
Tél : 01 41 58 61 71
meriam.bibi@interlogement93.net

■ Guide pratique sur le handicap

Le guide pratique 2010 sur le handicap est paru. Un guide parfaitement à jour des derniers décrets d'application de la loi du 11 février 2005 et des réformes du gouvernement.

www.prat.fr.com

NOUS AVONS REÇU ET LU

■ **Béclin Bernard, Bouillier Kathleen, Charbouillot-Mangin Brigitte, Loume Jocelyne, Medjdoub Hasnia, Saliou Gaëlle, Placement familial 93, Loin du prêt-à-porter, du sur mesure, éd. L'Harmattan, 2009**

Différents praticiens (éducateur, psychologue, psychiatre et directeur) livrent leur expérience sur le service de placement familial au sein de l'association Jean-Cotxet à Drancy en Seine-Saint-Denis. A travers ce chaînon d'expériences et la synthèse de leurs réflexions, ils s'attachent à mettre en lumière la richesse et le rôle de chacune des parties, ainsi que la fécondité de cette coopération.

■ **Bouquet B., Draperi J.F., Jaeger M., Penser la participation en économie sociale et en action sociale, éd. Dunod, 2009**

En lien avec la thématique de la dernière journée du Clicoss, ce livre collectif interroge la réalité de la participation dans l'action sociale, sa pertinence, les risques de dérive dans un contexte d'économie libérale dominante.

■ **Cambon Laurent, L'identité professionnelle des éducateurs spécialisés, Une approche par les langages, éd. Presses de l'EHESP, 2009**

A partir d'entretiens réalisés auprès d'éducateurs spécialisés, l'auteur interroge en sociolinguistique le processus de structuration identitaire des éducateurs, ainsi que les logiques de légitimation et reconnaissance à l'œuvre dans les discours des professionnels.

■ **Saint-Martin Corinne, Travailleurs sociaux face à la crise, Le cas d'AZF, éd. Erès, 2009**

A partir d'une enquête de terrain menée dans les premiers mois de la crise, l'auteur analyse le malaise professionnel qui s'installe parmi les travailleurs sociaux, préfigurant l'évolution actuelle de l'action sociale.

■ **Choquier Jeanne, Moulin Yvette, Assistante familiale, les risques d'un beau métier, éd. De la Tour Gile, à paraître**

Les assistantes familiales de familles d'accueil des services de l'Aide sociale à l'enfance font le récit d'expériences professionnelles plus particulières et difficiles parce que relatives à des plaintes ou des changements imprévus de situation, qu'elles appellent avec une grande simplicité « *les risques du métier* ».

■ **Destremau Blandine, Parpaillon Eric, Rollet Christian, Schaefer Gérard, Le social dans la mondialisation, éd. Presses de l'EHESP, 2009**

Le comité national d'action sociale a choisi de rassembler des analyses personnalisées sur certains thèmes majeurs de la 33^e conférence mondiale du conseil international d'action sociale rassemblée à Tours du 30 juin au 4 juillet 2008. L'ensemble constitue un éclairage intéressant sur les politiques d'action sociale confrontées à la mondialisation.

■ **Gardou Charles, Au nom de la fragilité, des mots d'écrivains, éd. Erès, 2009**

Dans ces différentes nouvelles se profilent des visages d'enfants, de femmes et d'hommes marqués par de douloureuses béances. Se dessinent les visages de ceux qui accompagnent leur voyage chaotique, entre espoir et désarroi, entre détermination et sentiment d'impuissance. A ceux qui éprouvent le handicap au quotidien, cet ouvrage répond « *vous n'êtes pas seuls, votre fragilité est la nôtre* ».

■ **Streiff Gérard et des jeunes du Bois L'Abbé, L'inconnu du B. L. B., éd. Erès, 2009**

Ce roman policier nous invite dans la vie des cités, à un parcours sur le scooter d'un livreur de pizzas à la recherche d'un inconnu mystérieusement disparu...

■ **Gori Roland, Cassin Barbara, Laval Christian, L'Appel des appels, pour une insurrection des consciences, Essai Mille et une nuits, 2009**

Ce livre prône le rassemblement des forces sociales et culturelles. Il invite à parler d'une seule voix pour s'opposer à la transformation de l'Etat en entreprise, au saccage des services publics et à la destruction des valeurs de solidarité humaine, de liberté intellectuelle et de justice sociale. Il témoigne qu'un futur est possible pour « *l'humanité dans l'homme* », et invite à réveiller les consciences.

■ **Piot Maudy, Mes yeux s'en sont allés, Variations sur le thème des perdants la vue, éd. L'Harmattan, 2004**

A partir de témoignages de « *perdant la vue* » et de son propre vécu, l'auteure propose un voyage insolite, déconcertant, dans le monde de la perte de la vue. Angoisse, colère, espoir, rire, de cet itinéraire se dégage surtout une formidable envie de vivre !

■ **Handicap, le guide pratique, fédération des APAJH, éditions Prat, 2010**

Dans cette nouvelle édition, ce guide pratique du handicap retrace ce qu'il en est des droits et aides dans le domaine de la scolarité, de l'emploi, de l'accessibilité...

■ **Revue :**

• **ANAS, La revue française de service social, Service social du travail, de l'individuel au collectif,**

Journées d'étude du travail

19 et 20 mars 2009, n° 235, 2009

• **V. S. T., CEMEA, Des lieux où vivre, éd. Erès, n° 103, 2009**

• **V. S. T., CEMEA, L'homme pensant est-il encore de saison ?, éd. Erès, n°104, 2009**

• **Problèmes politiques et sociaux, Marielle de Béchillon, Les violences aux mineurs, éd. La documentation française, n° 964, septembre 2009.**

• **Profession Banlieue : Construire un projet territorial pour l'emploi et l'insertion, 2009 ; Crise sociale et logement, des pistes pour y répondre, 2009 ; Le relogement au cœur de la rénovation urbaine, 2008**

NOUVELLES DU CLICOSS

■ PROCHAINES JOURNÉES D'ÉTUDES

- **Jeudi 1^{er} avril 2010** : la prévention du suicide des jeunes (co-organisée avec la mission prévention des conduites à risques)
- **Mardi 8 juin 2010 (à confirmer)** : les migrants vieillissant en foyers

■ ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES

- La téléphonie sociale
- La participation de l'usager au regard de la loi 2002-2 (en préparation)

■ LE REPERTOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE EN SEINE-SAINT-DENIS : Nouvelle édition 2010

- Le répertoire à l'attention des professionnels de l'action sociale, réactualisé et largement complété dans sa version 2010, est téléchargeable sur le site du Conseil général (pages Clicoss) et peut être envoyé par mail ou Cdrom sur demande auprès du Clicoss. Comme dans l'édition précédente de 2008, il comporte un moteur de recherche permettant de faire des recherches par mots-clés.

■ L'ATELIER D'ÉCRITURE 2009-2010

- L'atelier a achevé son travail par une production collective « *Ecritures et sens de la crise en travail social* » qui sera diffusé prochainement.

■ PROCHAINS PETITS DÉJEUNERS INSTITUTIONNELS

- **Mardi 30 mars 2010** : Archives départementales - Bobigny (20 personnes)
- **Jeudi 15 avril 2010** : Service HAD Santé Service - Montreuil (20 personnes)
- **Jeudi 20 mai 2010** : CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) - Le Blanc-Mesnil (20 personnes)
- **Jeudi 17 juin 2010** : FAM Amaryllis (foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes) - Aulnay-sous-Bois (20 personnes)

Inscriptions dès maintenant auprès du CLICOSS

Pour tout renseignement sur les activités du CLICOSS : www.seine-saint-denis.fr (rubrique : professionnels)

PLUME n° 52

N°ISSN : 2106-508X
Directrice de la publication :
Mathilde Sacuto,
Directrice de la DPAS
Rédactrice :
Christine Garcette,
Responsable du CLICOSS 93

Dossier réalisé en collaboration avec
Profession Banlieue

Secrétariat de rédaction :
Dominique Deloison,
Magali Picault

Maquette : ACTE ^{la}!

Ont participé à ce numéro :
Bénédicte Madelin
Sara M.
Catherine Cartigny
Lydie Rappaport
Joël Dutertre
Alice Thimon-Nicolas
Maryse Radojic
Jean B. Cessac
Didier Rengade
Soazig Le Ouay

Les articles publiés par PLUME expriment l'opinion de leurs auteurs et sont placés sous leur seule responsabilité.

Plume

La revue du CLICOSS 93

Mars 2010 - N°52

- ▶ Médiation sociale et culturelle : le rôle des Femmes - Relais

▶ Communiquer et enrichir les pratiques sociales en Seine-Saint-Denis



CLICOSS 93

22, rue Hector Berlioz 93000 Bobigny
Tél. : 01 48 32 93 98 ou 01 48 32 94 98
clicoss@cg93.fr
www.seine-saint-denis.fr



www.seine-saint-denis.fr